

Décision du Président n°2024-030

Objet : Théâtre - Acquisition de projecteurs LED - Région - RI 53.22

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la nécessité de remplacer les projecteurs halogènes du théâtre par des projecteurs LED,

DECIDE

Article 1^{er} : de valider le plan de financement prévisionnel, pour l'acquisition de projecteurs LED, qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense à financer	Pourcentage	Montant de l'aide
Région Programme 53.22	- sollicité	16 437,41 € HT	70%	11 506,18 €
Autofinancement	Fonds propres	16 437,41 € HT	30%	4 931,22 €
Total des financements publics		16 437,41 € HT	100%	

Article 2 : de solliciter une aide financière auprès de la Région au titre de l'aide à l'aménagement des structures de création et de diffusion, pour un montant de 11 506,18 €,

Article 3 : de signer le devis correspondant à la commande de projecteurs LED,

Article 4 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Etueffont, le 20 juin 2024
Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER